

# Nouvelles mesures de prévention COVID-19 en Autriche à dater du 30 mars

Lors d'une conférence de presse lundi 30 mars, le gouvernement autrichien a annoncé de nouvelles mesures pour ralentir la propagation du coronavirus. Le chancelier Sebastian Kurz a de nouveau comparé la lutte contre la maladie à un « marathon ». Vu le rythme actuel de propagation, il a averti que l'Autriche se trouvait actuellement « dans une période de calme avant la tempête ».

Les personnes vivant en Autriche **devront désormais porter un masque pour faire leurs courses dans les supermarchés et les épiceries**. Ces masques seront distribués à l'entrée des magasins, et ce, **dès mercredi**. De plus, des marquages au sol indiqueront **la distance d'un mètre à respecter entre chaque personne** dans les files d'attente. Des mesures supplémentaires seront prises pour limiter le nombre de clients présents en magasin (en faisant patienter les gens à l'extérieur par exemple). Il faudra utiliser un chariot pour respecter la distance de sécurité d'au moins 1 mètre. Ces règles seront précisées au fil des jours mais celles fixées par les magasins doivent toujours être suivies !

La police effectuera de plus en plus de contrôles pour s'assurer que les gens respectent, en dehors de chez eux, la distance de sécurité d'au moins un mètre entre deux personnes. Des amendes élevées seront infligées aux réfractaires. Veuillez **suivre À LA LETTRE** les consignes de distance ; soyez responsables, cela peut sauver des vies.

La deuxième priorité du gouvernement est de **protéger les personnes « à haut risque »**, à savoir les personnes âgées, celles souffrant de graves problèmes de santé sous-jacents et/ou préexistants, et celles dont le système immunitaire est affaibli. Ces personnes sont désormais tenues de rester à la maison et doivent avoir la possibilité de travailler de chez elles ou d'obtenir un congé de leur employeur. Dans ce dernier cas, le gouvernement versera une indemnité au salarié.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que nous aurons de nouvelles informations.

Vous trouverez ci-dessous ci de plus amples informations (compilées par la Ville d'Innsbruck) sur la situation actuelle :



Les mesures officielles mises en place par l'Assemblée nationale autrichienne sont en vigueur jusqu'au 13 avril 2020 ou jusqu'à nouvel ordre. La Province du Tyrol fait l'objet de mesures particulièrement strictes.



Restez à la maison, évitez les lieux publics et les contacts humains proches dans la mesure du possible.



Vous pouvez acheter des produits alimentaires et de première nécessité pour votre famille, les personnes vivant dans le même foyer, vos voisins et les personnes dans le besoin.



Vous pouvez vous rendre à la pharmacie, chez le médecin, à la poste et à la banque.



Vous pouvez sortir pour les besoins de vos animaux de compagnie (promener votre chien par exemple) ou vous rendre en animalerie pour son alimentation. Évitez les chemins et les endroits trop fréquentés, ainsi que les heures de pointe – prenez cette mesure au sérieux.



Vous pouvez aller au travail et en revenir, et vous pouvez aussi vous déplacer librement dans le cadre de votre activité professionnelle si cela est nécessaire. Mais vous devez respecter la distance de sécurité d'au moins 1 mètre.



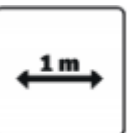
Vous pouvez emprunter les transports publics si nécessaire mais respectez les distances de sécurité. Privilégiez les déplacements à pied ou à vélo.



Il est permis de se promener seul ou avec les personnes vivant sous le même toit. Cela est tout à fait en accord avec les mesures restrictives de la Province du Tyrol concernant la libre circulation.



Les randonnées en montagne, l'escalade, le VTT, etc. sont **INTERDITS** car cela nous demanderait de mettre en place de nombreux moyens dont nous avons justement besoin pour vaincre le coronavirus.



N'oubliez pas de garder une distance de sécurité d'au moins un mètre.



Si vous êtes arrêté par les forces de l'ordre lors d'un contrôle, suivez toutes les indications.

